



*Langue :*

Français

*Année de*

*publication : 2012*

*Prix non membre*

*ATIBT : 0€*

*Prix membre ATIBT :*

*0€*

*Nombre de pages :*

*11*

*Format (en cm) :*

*10,5 x 21*

*Poids (en g) : 75*

## RÉSUMÉ :

En mai 2003, la Commission européenne (CE) a publié son plan d'action FLEGT - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux. Son objectif : lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé. Parmi les 7 axes d'intervention de ce plan d'action européen, deux apparaissent primordiaux soit les accords de partenariat volontaire (APV) et le Règlement bois de l'Union européenne (RBUE).